

ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Chemin des Chênes et Chemin Sajette

Le Maire de la Commune de Saint-Faust,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et ses textes d'application, les articles L.2212-2, L2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44, R225 et R225-1,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le décret 86-475 du 14 mars 1984 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu la demande présentée le 18 mars 2026 par CST, 23 Rue Jean ZAY 64000 PAU et représentée par M. LARREY Julien, pour l'autorisation de stationnement d'un véhicule de chantier pour des travaux d'élagage pour le Département entre le Chemin des Chênes et le Chemin Sajette.

Considérant que de tels travaux nécessitent une emprise sur chaussée, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRÊTE

Article 1 : Le 13 avril 2026 et pour une durée de 3 jour calendaire, CTS est autorisée à empiéter sur les Chemins des Chênes et Sajette pour le stationnement d'un véhicule de chantier pour des travaux d'élagage. Restriction sur section courante dans les deux sens de circulation avec basculement de circulation sur chaussée opposée. Circulation alternée manuellement. Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence avec empiètement sur chaussée, largeur de la voie maintenue 2.5 Avec suppression d'une voie.

Interdiction de stationner et de dépasser à tous véhicules légers et poids lourds.

La vitesse sera limitée à 30 km.

Article 2 : La pré-signalisation et les limites des prescriptions seront indiquées par panneaux réglementaires, à la charge de l'entreprise.

Article 3 : Toutes les dispositions seront prises pour assurer la sécurité des usagers,

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera affiché en mairie et transmis à

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Gan,
- La CAPBP hôtel de France 2 bis Place Royale à Pau 64000,
- Au pétitionnaire,

Fait à Saint Faust, le 18 mars 2026
Le Maire, Patrick ROUSSELET.





Demande d'arrêt de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : CTS

Adresse : 23 rue Jean Zay

Code postal : 64000 Localité : PAU Pays : FRANCE

Nom contact : LARREY Prénom contact : JULIEN

Téléphone : 0622733210 Indicatif pays : _____

Fax : 0559843594 Indicatif pays : _____

Courriel : contact@cts-pau.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____

Nom contact : _____ Prénom contact : _____

Téléphone : _____ Indicatif pays : _____

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° 502 Voie communale n° _____
Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____

Adresse Numéro : _____ Nom de la voie : Entre chemin des chenes et chemin Sajette

Code postal : 64110 Localité : ST FAUST

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____

Description des travaux : stationnement d'un vehicule de chantier pour travaux d'elagage pour le departement

Date prévue de début des travaux : 13/04/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 3

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 3 Date de début de réglementation 13/04/2026

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue 2.5

Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s) 1

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>
poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>	poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :
 stationnement d'un véhicule de chantier en bord de route

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Dénomination : CTS

Adresse : 23 rue Jean Zay

Code postal : 64000 Localité : PAU Pays : _____

Nom contact : LARREY Prénom contact : JULIEN

Téléphone : 0622733210 Indicatif pays : _____

Fax : 0559843594 Indicatif pays : _____

Courriel : contact@cts-pau.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies Numéro d'affaire : _____

Fait à : PAU Le : 17/03/2026

Nom : LARREY Prénom : JULIEN Qualité : conducteur de travaux

(DAC_P2_V5_v1.00)

CTS
 Parc d'activités Pau-Pyrénées
 23, rue Jean Zay - 64000 PAU
 Tél. 05 59 84 35 94 - Email : contact@cts-pau.fr
 RCS EVRY 258 043 142 APE 8130Z

LARREY JULIEN

CTS
Elagage